

Fiche d'inscription

Au service d'alerte de La Commune de **Serrières-de-Briord**



Cette fiche est à envoyer ou à déposer :

Mairie de Serrières-de-Briord
Place de la Mairie
01470 Serrières-de-Briord

Je soussigné (nom en majuscule),.....

Prénom.....

Demeurant (adresse).....

Souhaite bénéficiaire du système d'information mis en place par La Commune de Serrières-de-Briord POUR ÊTRE ALERTÉ par :

Message vocal :

N° de téléphone n°1 : N° de téléphone n°2 :

N° de téléphone n°3 :

Pour recevoir des SMS :

N° de mobile n°1 : N° de mobile n°2 :

N° de mobile n°3 :

Courriel :

Adresse Courriel 1

Adresse Courriel 2

Fait à le Signature

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RGPD de la commune de Serrières-de-Briord, que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : n.deginni@cc-plainedelain.fr

Ces données sont collectées afin de vous abonner et vous adresser des alertes à la population. Vos données sont destinées aux services en charge de la diffusion de ces alertes. Elles sont hébergées en environnement hautement sécurisé par son sous-traitant ciitélécom. Les services en charge du support informatique de la Mairie de Serrières-de-Briord peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.

Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service.

Conformément à la réglementation applicable* en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse du responsable des traitements indiqués précédemment, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (n.deginni@cc-plainedelain.fr) ou auprès de la CNIL.

Il est rappelé que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

Je déclare accepter que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées comme défini ci-dessus.